

**SYNDICAT MIXTE DES 4
COMMUNAUTES DE COMMUNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du jeudi 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 novembre à 12h00, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Bonneville, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 20
Nombre de délégués présents : 12
Nombre de délégués donnant pouvoir : 1
Nombre de délégués votants : 13

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

Boris AVOUAC, René CARME, Pierrick DUCIMETIERE, Laurent FAVRE, Christelle ITNAC, Marie Claire LAFFIN, Billy MARQUET, Yves MASSAROTTI, Christophe PERY, Pascal POCHAT-BARON, Stéphane VALLI, Aline WATT CHEVALLIER.

Déléguée ayant donné pouvoir : Mélanie LECOURT.

Délégués excusés :

Colette BOEX, Bruno FOREL, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Mélanie LECOURT, Jean-Pierre MERMIN, Sonia PAUZE.

Monsieur POCHAT-BARON Pascal est désigné Secrétaire de séance.

**OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES –
OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION
D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2026 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Président expose que lorsque le budget n'a pas été voté, le Président peut engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite des crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget de l'année précédente.

Il peut également engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement (masse des crédits) du budget de l'exercice précédent.

Il est donc demandé au Comité syndical de se prononcer sur l'autorisation à donner à Monsieur le Président pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites du quart des crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2025, définis ci-après :

N°2025-11-13/11


	Chapitre 20	Chapitre 21
Total prévu BP 2025	10.900 €	95.000 €
Autorisation 2026	2.725€	23.750 €

Sur ces bases, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré : (13 voix pour)

- AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater sur l'exercice 2026 les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2026 ceci dans les limites du quart de la masse des crédits inscrits à la section d'investissement de l'exercice 2025.
- AUTORISE M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Bonneville, le 13 novembre 2025

D.G.S.

Le Président, Stéphane VALLI	Le Secrétaire de séance Pascal POCHAT-BARON
 Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC	